



Les ODD, un nouveau cadre pour le développement des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène

Plan de la présentation

1. Le bilan des OMD

- Pour l'eau potable
- Pour l'assainissement

2. Les ODD

- Cible 6.1 : eau potable
- Cible 6.2 : assainissement
- Cible 6.3 : qualité de l'eau / eau usées

Chronologie de rappel : des OMD aux ODD

| | |
|------|---|
| 2000 | Déclaration du millénaire et des 8 OMD |
| 2002 | Ajout de la cible sur l'assainissement à l'OMD7 |
| 2008 | Bilan mitigé des OMD à mi-parcours Année internationale de l'assainissement |
| 2012 | Sommet Rio+20 et engagement à élaborer des objectifs de développement durable pour 2030 |
| 2013 | Lancement de la réflexion sur l'après OMD (post-2015) |
| 2014 | Convergence des processus Rio +20 et Post-2015 pour élaborer des objectifs conjoints |
| 2015 | Adoption par l'AG de l'ONU de 17 Objectifs de développement durable (ODD) à vocation universelle (concernent tous les pays) |
| 2016 | Adoption du cadre global d'indicateurs de mesure des ODD |

1. La situation dans le monde au regard des OMD



Pour mémoire :



CIBLE 7.c : « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »

- Les OMD mesuraient l'existence d'infrastructures mais pas le service
- Les OMD ne considéraient que les toilettes, pas l'évacuation et le traitement

Indicateur des OMD pour l'approvisionnement en eau

→ Proportion de la population utilisant un point d'eau amélioré

Point d'eau amélioré

Branchements domestiques : dans l'habitation, la parcelle ou la cour

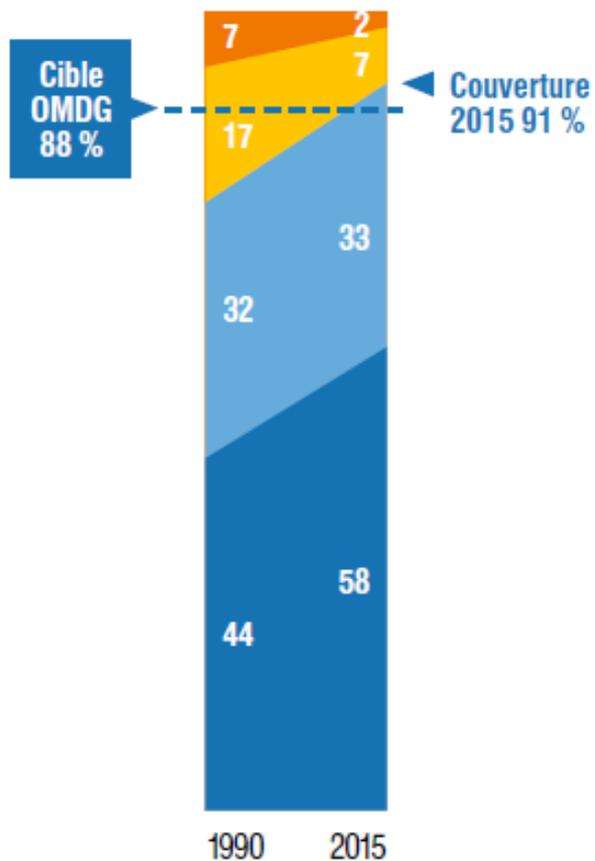
Autres points d'eau améliorés : robinets publics ou bornes-fontaines, puits tubulaires ou forages, puits protégés, sources protégées, collecte des eaux de pluie

Points d'eau non améliorés : puits non protégés, sources non protégées, charrette surmontée d'un petit réservoir/fût, camion-citerne, eau en bouteille¹

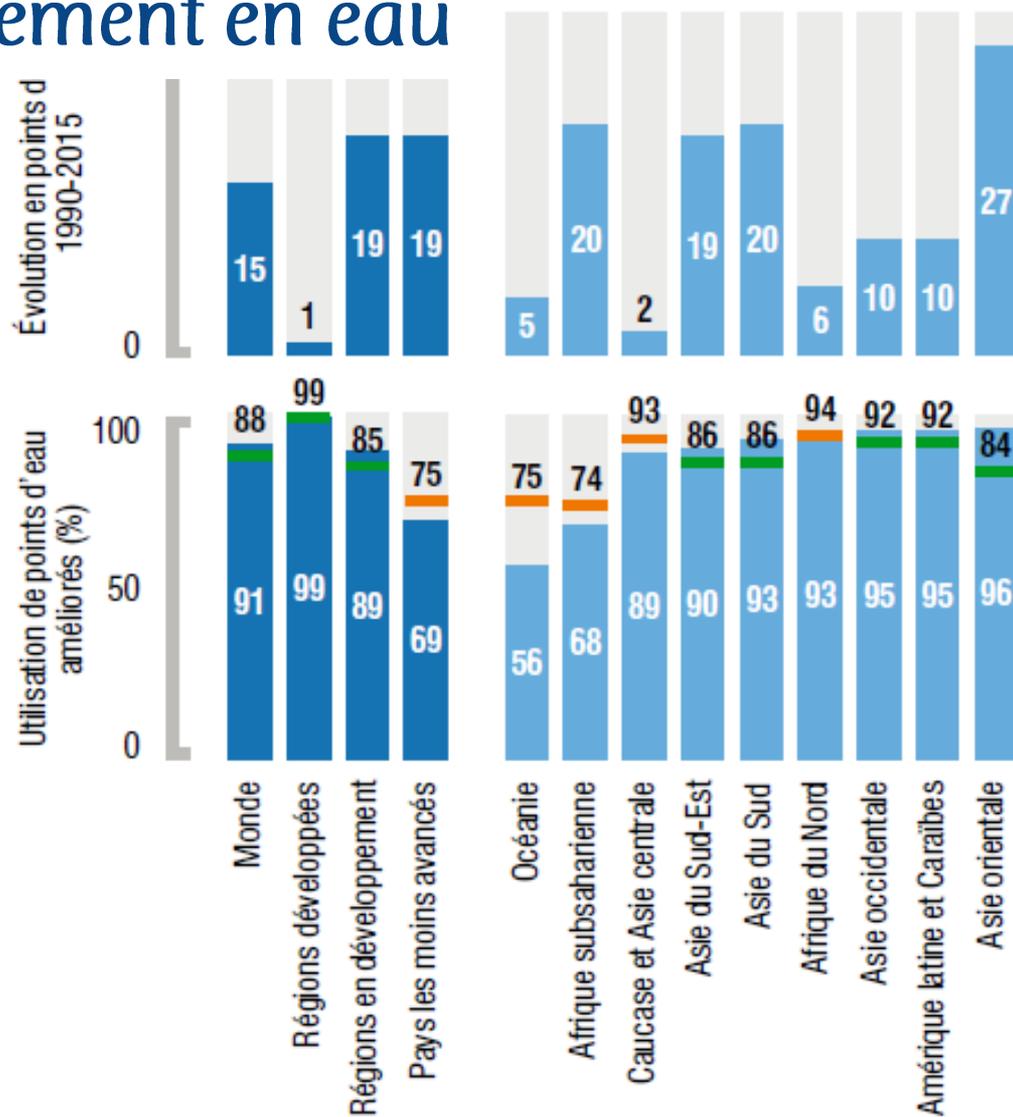
eaux de surface brutes : rivière, barrage, lac, mare, ruisseau, canal, canaux d'irrigation.

Point d'eau non amélioré

Pour l'approvisionnement en eau



- EAUX DE SURFACE
- POINTS D'EAU NON AMÉLIORÉS
- AUTRES POINTS D'EAU AMÉLIORÉS
- BRANCHEMENTS DOMESTIQUES



- CIBLE ATTEINTE
- CIBLE NON ATTEINTE

Approvisionnement en eau

147 pays¹ ont atteint la cible OMD pour l'eau potable

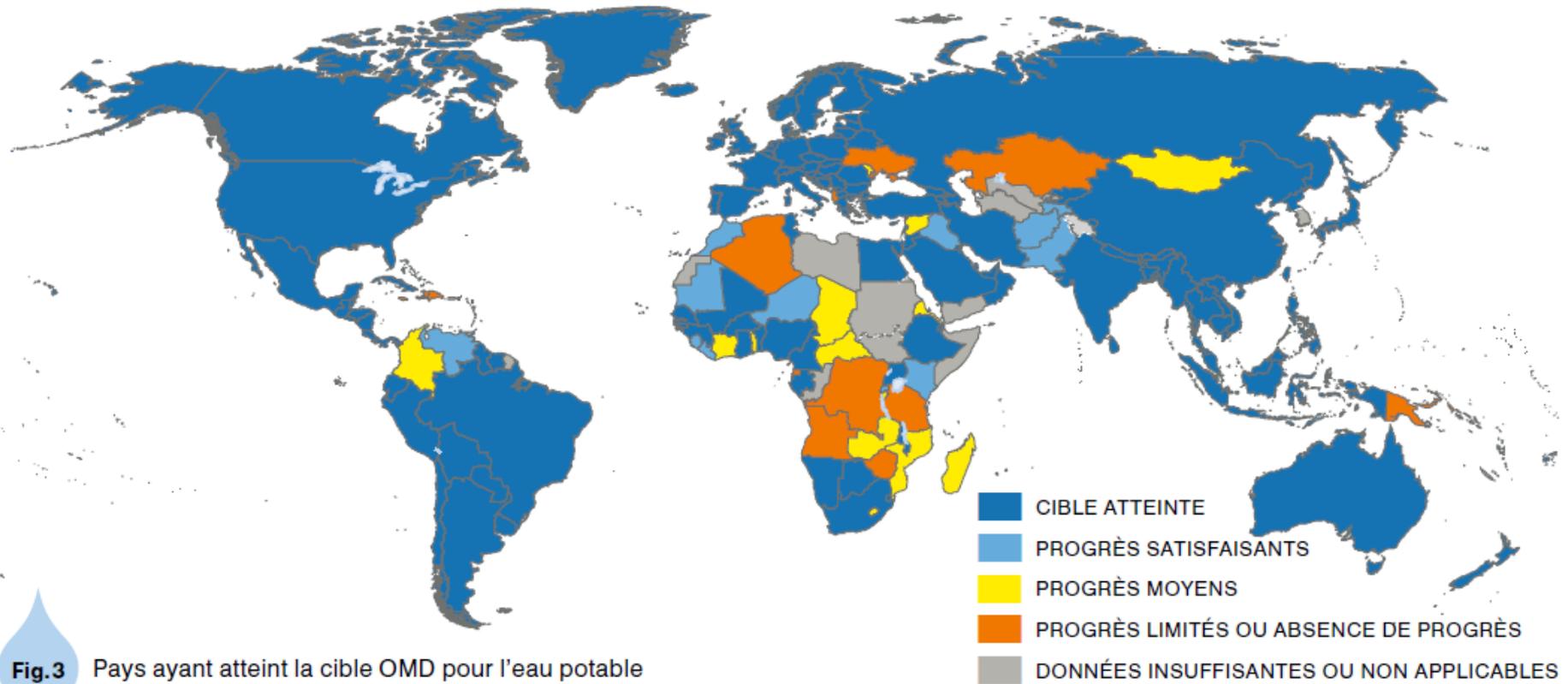


Fig.3 Pays ayant atteint la cible OMD pour l'eau potable

Approvisionnement en eau

Les pays dans lesquels moins de 50 % de la population utilise des points d'eau améliorés sont tous situés en Afrique subsaharienne et en Océanie

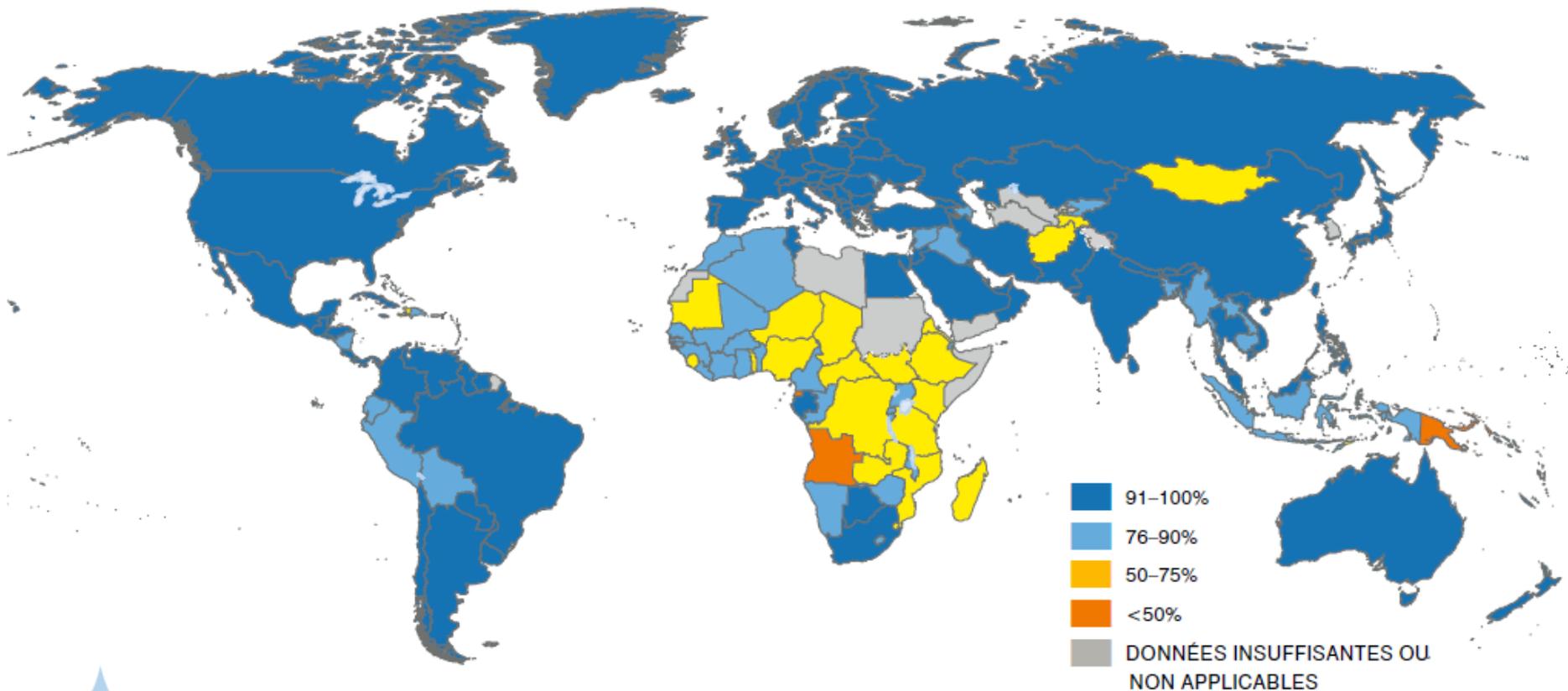
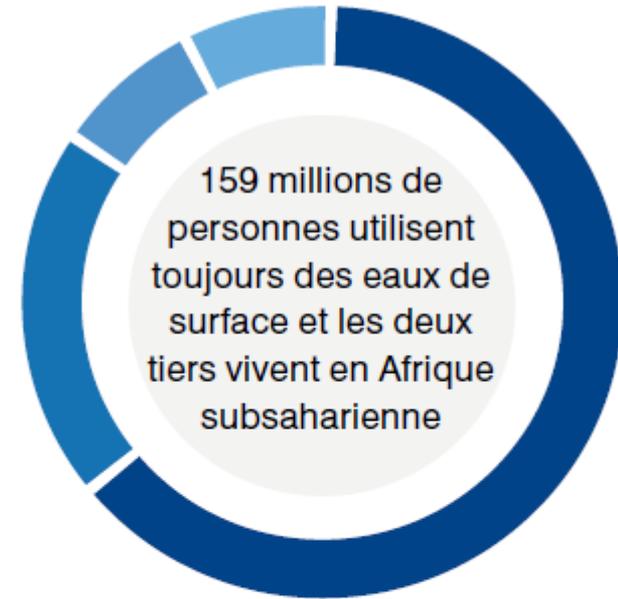
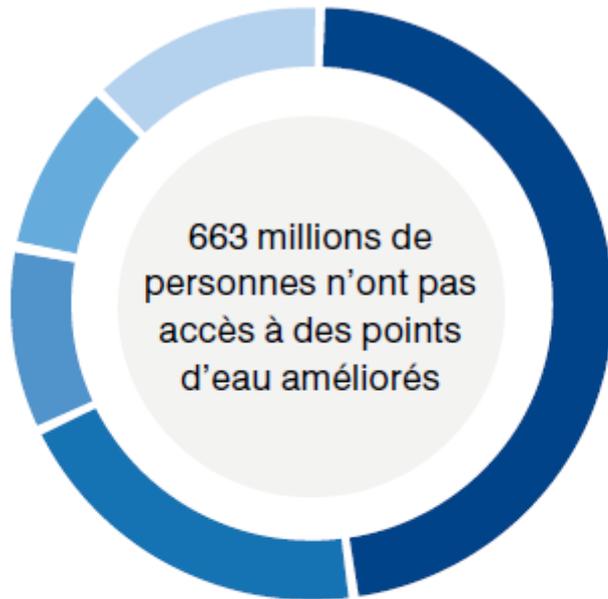


Fig.7 Proportion de la population utilisant des points d'eau améliorés en 2015



- AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 319
- ASIE DU SUD, 134
- ASIE ORIENTALE, 65
- ASIE DU SUD-EST, 61
- AUTRES RÉGIONS, 84

- AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 102
- AUTRES RÉGIONS, 32
- ASIE DU SUD-EST, 12
- ASIE DU SUD, 12

Fig.9 Population sans points d'eau améliorés en 2015, par région

Fig.15 Population utilisant des eaux de surface en 2015, par région

Et on estime que plus de 1,8 milliard de personnes consomment de l'eau contaminée en germes fécaux

Indicateur des OMD pour l'assainissement

→ Proportion de la population utilisant une infrastructure d'assainissement améliorée

Installations améliorées

installations d'assainissement

améliorées : installations assurant la séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes.

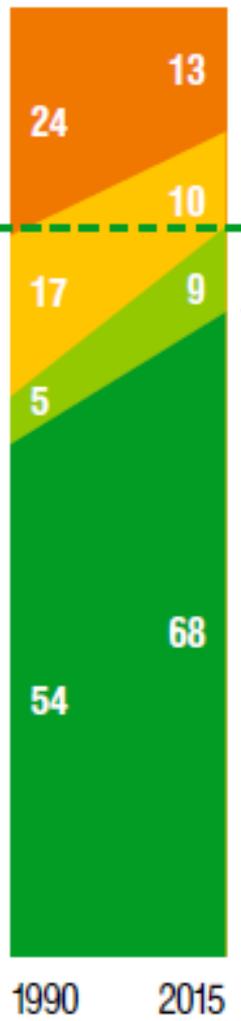
installations partagées : installations, par ailleurs acceptables, utilisées par deux ou plusieurs ménages.

Installations non améliorées

installations non améliorées : n'assurent pas une séparation hygiénique des excréta humains en empêchant tout contact avec les personnes.

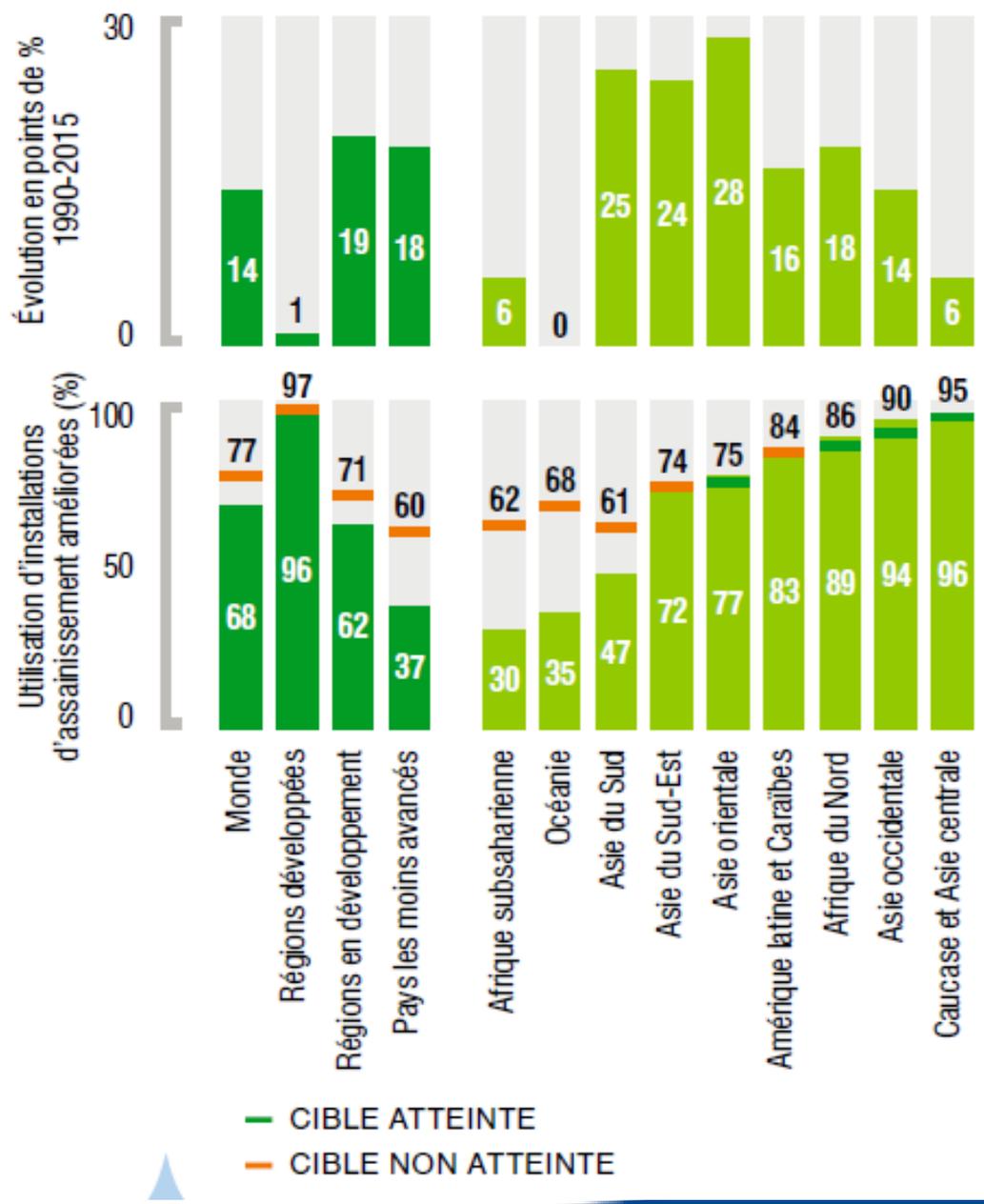
Défécation en plein air

**Cible OMD
77 %**



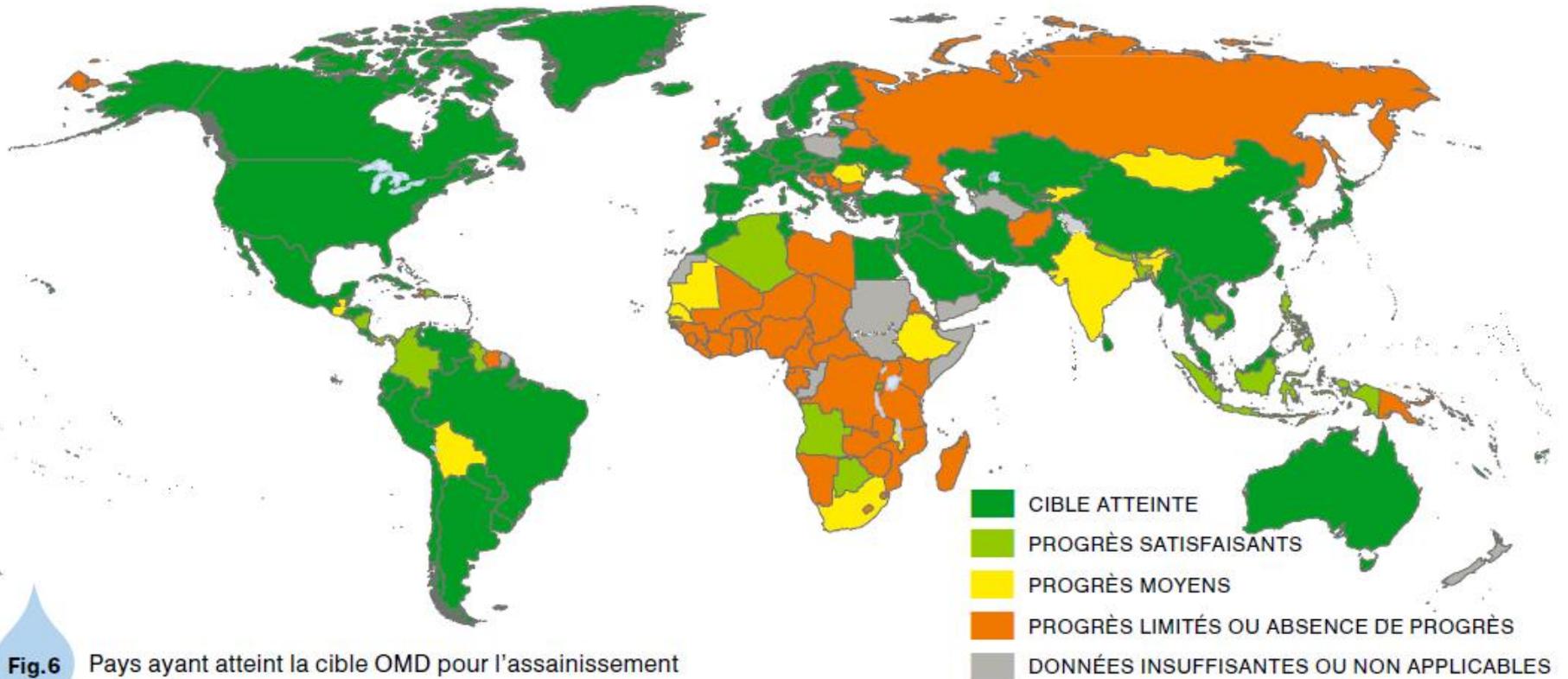
**Couverture
2015 68 %**

- DÉFÉCATION EN PLEIN AIR
- NON AMÉLIORÉES
- INSTALLATIONS PARTAGÉES
- AMÉLIORÉES



- CIBLE ATTEINTE
- CIBLE NON ATTEINTE

Assainissement



Assainissement

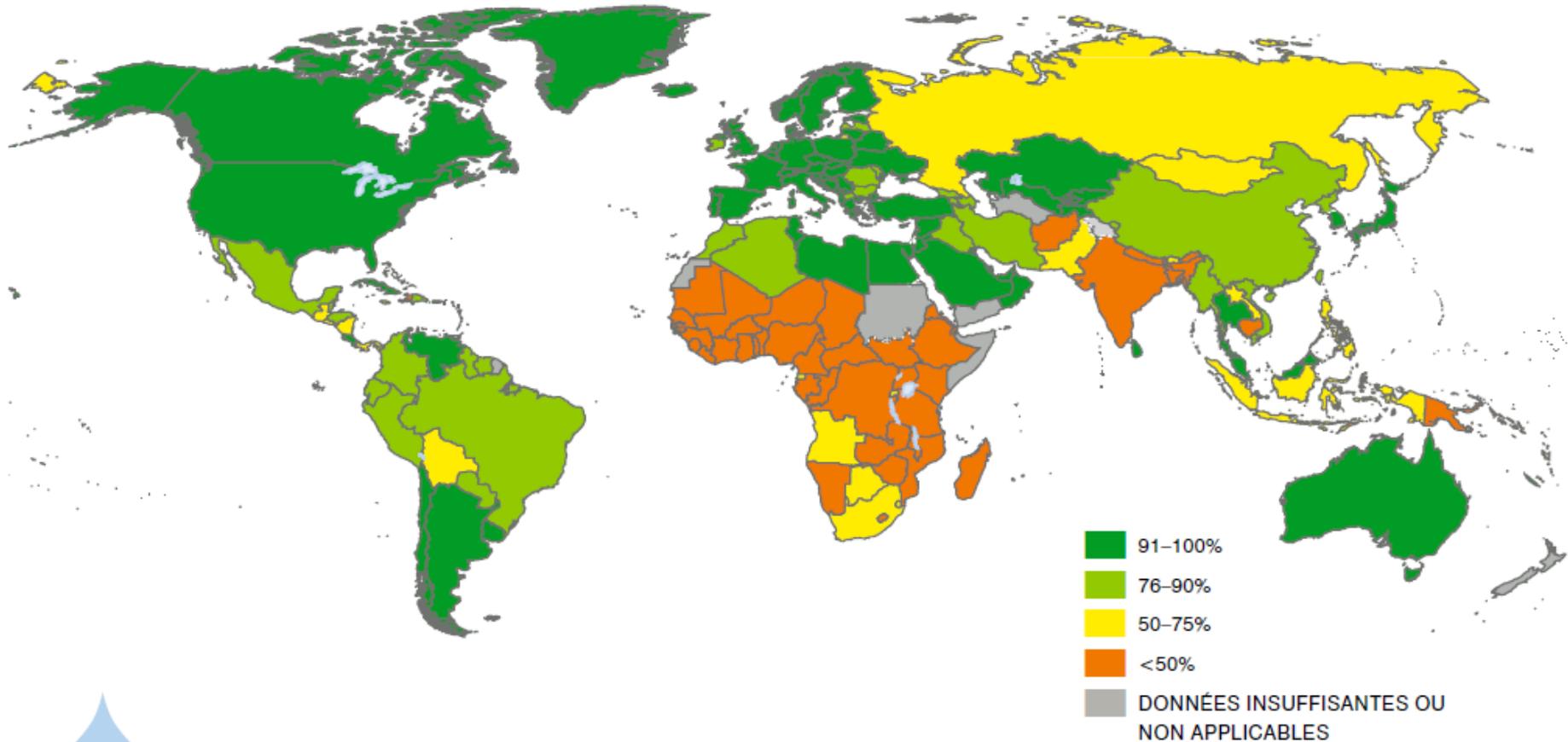


Fig.16 Proportion de la population utilisant des installations d'assainissement améliorées en 2015

Assainissement

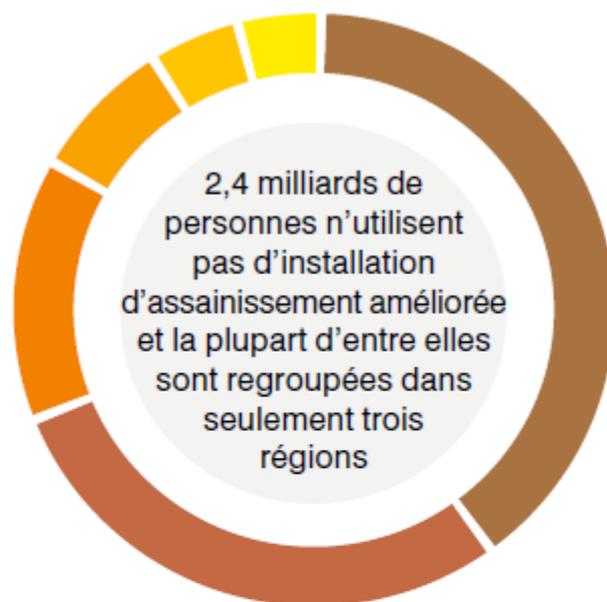
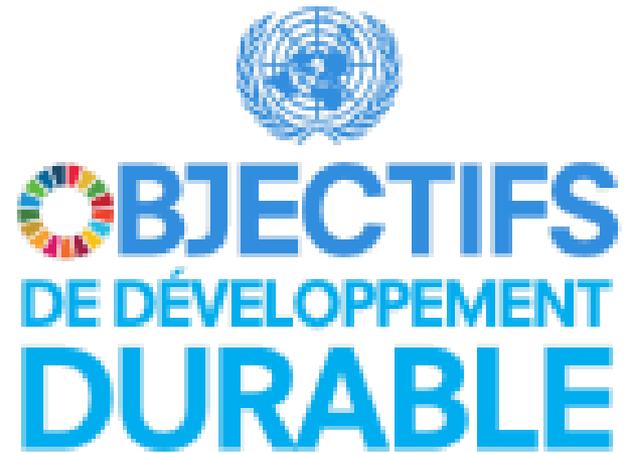


Fig.18

Population sans installations d'assainissement améliorées en 2015

2. Les ODD



L'Agenda 2030 pour le Développement durable



- 17 objectifs
- 169 cibles
- 230 indicateurs

ODD 6
dédié à l'eau

+
la question de l'eau,
présente dans tous
les autres ODD

L'agenda 2030 pour le Développement durable

Article 55. Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales.

Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental.





L'ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement & assurer une gestion durable des ressources en eau

Cible 6.1 Accès à l'eau de boisson

Cible 6.2 Accès à l'assainissement et à l'hygiène

Cible 6.3 Eaux usées et qualité de l'eau

Cible 6.4 Usages de l'eau et rareté

Cible 6.5 Gestion de l'eau

Cible 6.6 L'eau et les écosystèmes

Cible 6.a Coopération internationale et renforcement des capacités

Cible 6.b Participation de toutes les parties prenantes



Les cibles relatives aux services Eau, Assainissement & Hygiène

Cible 6.1 D'ici à 2030, permettre un **accès universel et équitable** à une **eau potable salubre et abordable pour tous**.

Cible 6.2 D'ici à 2030, permettre un **accès à un assainissement et à une hygiène convenables et équitables pour tous** et mettre un terme à la **défécation en plein air**, en prêtant une **attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes vulnérables**.

Cible 6.3 D'ici à 2030, **améliorer la qualité de l'eau** en réduisant la pollution, en éliminant les dépôts de déchets et en diminuant les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, **en réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées** et en **augmentant sensiblement le recyclage et la réutilisation de ces eaux en toute sécurité, à l'échelle mondiale**.

Cible 6.1 : détail de la cible eau potable

6.1 « *D'ici à 2030, assurer ...* »

| | |
|----------------------------|---|
| l'accès | Eau disponible de manière fiable à proximité de l'habitation, afin de répondre aux besoins domestiques |
| universel | Dans tous les lieux de vie (domiciles, écoles, centres de santé, lieux de travail, etc.) |
| et équitable | Vise à la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes de population |
| à l'eau de boisson, | Eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation de la nourriture et l'hygiène personnelle |
| salubre | exempte, à tout instant, de pathogènes et de niveaux élevés de produits chimiques |
| à un coût abordable | Le tarif du service ne doit pas constituer un obstacle pour l'accès à l'eau, ni n'empêche les individus de satisfaire d'autres besoins fondamentaux |
| pour tous » | Convient à une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées. |

Cible 6.1 : indicateur de suivi au niveau global

Indicateur 6.1.1.

« Part de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité »

- **une source d'eau améliorée** (selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD : par exemple eau courante dans l'habitation, la cour ou le terrain ; robinets publics ou bornes fontaines ; puits tubés ou forages ; puits protégés ; sources et eaux de pluie protégées),
- **qui se trouve sur le lieu d'usage, → ACCESSIBILITE**
- **disponible quand nécessaire, → DISPONIBILITE**
- **et n'est pas contaminée par des matières fécales ou éléments chimiques. → QUALITE**

Cible 6.1 : ce qui change par rapport aux OMD

| Echelle de service pour l'eau potable | | OMD (2000-2015) | ODD (2015-2030) |
|---|---|---|--|
| Géré en toute sécurité (« Safely managed ») | Un point d'eau <u>situé sur le lieu d'usage</u> , <u>disponible à tout moment</u> où on en a besoin, <u>sans contamination fécale ou chimique</u> . | Point d'eau amélioré  | Cible ODD 6.1  |
| Service basique | Point d'eau amélioré à moins de 30 minutes | | |
| Service limité | Point d'eau amélioré à plus de 30 minutes | | |
| Non amélioré | Point d'eau non protégé | Point d'eau non amélioré  | |
| Absence de service | Utilisation d'eaux de surface brutes | | |

Cible 6.2 : détail de la cible assainissement/hygiène

6.2 « D'ici à 2030, permettre...

| | |
|----------------------------|---|
| l'accès | installations à proximité de l'habitation peuvent être facilement accessibles et utilisées en cas de besoin |
| à un assainissement | fourniture d'équipements et de services pour la gestion et l'élimination sans danger de l'urine et des excréments humains |
| et une hygiène | ensemble des conditions et des pratiques qui aident à maintenir la santé et prévenir la propagation de maladie ; cela comprend notamment le lavage des mains, la prise en charge de l'hygiène menstruelle, et l'hygiène alimentaire |
| convenables, | présence d'un système séparant de façon hygiénique les excréta du contact humain, ainsi que la réutilisation/le traitement sans danger des excréments in situ ou le transport sécurisé et le traitement hors site |
| et équitables | visent la réduction progressive puis l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population |
| pour tous | approprié pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées |

Cible 6.2 : détail de la cible assainissement/hygiène

et mettre un terme à la défecation en plein air

Les excréta des adultes ou des enfants sont : déposés (directement ou après avoir été couvert par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargées directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; ou sont enveloppés dans un matériau temporaires et jetées

En prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles

Implique de réduire le fardeau de la collecte de l'eau et de permettre aux femmes et aux filles de gérer leurs besoins sanitaires et hygiéniques avec dignité. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les lieux de « forte utilisation » tels que les écoles et les lieux de travail, et dans ceux à « haut risque » tels que les établissements de santé et les centres de détention

Et à ceux en situation de vulnérabilité

Implique une attention aux besoins WASH spécifiques trouvés dans les « cas particuliers » comme les camps de réfugiés, les centres de détention, les rassemblements de masse, les pèlerinages, etc.

Cible 6.2 : indicateur de suivi au niveau global

Indicateur 6.2.1.

« Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, comprenant un équipement de lavage des mains avec du savon et de l'eau »

- **une installation sanitaire améliorée** : selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD, c'est-à-dire les toilettes à chasse d'eau (manuelle ou non) reliées à un système d'égout ou à une fosse septiques, les latrines à fosses améliorées (avec une dalle, une ventilation), et les toilettes sèches,
- **qui n'est pas partagée avec d'autres ménages**
- **et dont les excréta sont traités sur place ou hors-site en toute sécurité**
- **et équipée d'un système de lavage des mains**, c'est-à-dire un dispositif visant à contenir, acheminer ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains, avec de l'eau et du savon.

Cible 6.2 : ce qui change par rapport aux OMD

| Echelle de service de l'assainissement | | OMD (2000-2015) | ODD (2015-2030) |
|---|--|---|--|
| Géré en toute sécurité (« Safely managed ») | Système d'assainissement (dans tout lieu) avec traitement approprié sur place ou hors site + système de lavage des mains avec eau et savon | Service amélioré  | Cible ODD 6.2  |
| Service basique | Infrastructures empêchant tout risque de contact entre excréta et humain, | | |
| Infrastructures partagées | Infrastructures améliorées mais partagées avec d'autres ménages | | |
| Infrastructures non améliorées | Infrastructures n'empêchant pas le risque de contact entre excréta et humain | Service non amélioré  | |
| Défécation en plein air | Absence de service/d'équipement | | |

Autre nouveauté par rapport à l'OMD : les lieux publics

« Accès universel et équitable, pour tous »

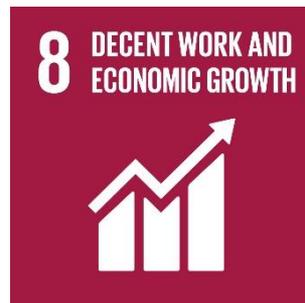
→ concerne également les lieux publics : écoles, établissements de santé et lieux de travail, etc.



Centre de
santé,
hôpitaux



Ecoles,
établissement
scolaires



Lieux de
travail



Objectifs pour les écoles et centres de santé

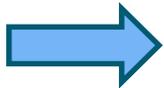
| | Etablissements scolaires | Centres de santé |
|--------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Eau potable basique | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Assainissement basique | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Hygiène basique | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion des eaux usées basique | | <input checked="" type="checkbox"/> |

Accès aux services d'EAH dans les écoles



Cible
4.a

Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous



Indicateur 4.a.1 :

- « Proportion d'établissements scolaires avec accès à :
- des services basiques d'eau, assainissement et hygiène
 - des infrastructures non-mixtes d'assainissement basique
 - des infrastructures pour le lavage des mains »

Echelle des services EAH, pour une réalisation progressive dans les écoles

Eau de boisson

Advanced service

May include: water is available when needed, accessible to all, and free from faecal and priority chemical contamination based on water quality testing

(to be defined at national level)

Basic service

Drinking water from an improved source is available at the school

Limited service

There is an improved source (piped water, protected well/spring, rainwater, bottled water), but water not available at time of survey

No service

No water source or unimproved source (unprotected well/spring, tanker-truck surface water source)

Assainissement

Advanced service

May include: facilities are accessible to all, of sufficient quantity, inspected for cleanliness & appropriate facilities for menstrual hygiene management are provided

(to be defined at national level)

Basic service

Improved facilities, which are single-sex and usable at the school

Limited service

There are improved facilities (flush/pour flush, pit latrine with slab, composting toilet), but not sex-separated or not usable

No service

No toilets or latrines, or unimproved facilities (pit latrines without a slab or platform, hanging latrines, bucket latrines)

Hygiène

Advanced service

May include: handwashing facilities available at critical times and accessible to all; menstrual hygiene education and products provided

(to be defined at national level)

Basic service

Handwashing facility with water and soap available to students

Limited service

Handwashing facility with water, but no soap

No service

No handwashing facilities at the school or handwashing facilities with no water

SDG Target

Cible 6.3 : détail de la cible qualité de l'eau / eaux usées

6.3 « *D'ici à 2030, améliorer ...* »

| | |
|---|--|
| la qualité de l'eau | obtenir une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé environnementale et humaine. |
| en réduisant la pollution, | Réduction de la production de polluants à la source et diminution du rejet de substances polluantes, depuis les sources ponctuelles (par exemple les sorties d'eaux usées provenant des ménages ou liées aux activités économiques) et non-ponctuelles (comme le ruissellement urbain et agricole) |
| éliminant le dépôt d'ordures, | mettre fin à tous les dépôts sauvages de déchets (solides et liquides, comme les lixiviats de déchets solides mal gérés) |
| diminuant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses, | réduction de la production, de l'utilisation, et du rejet de substances dangereuses |

Cible 6.3 : détail de la cible qualité de l'eau / eaux usées

| | |
|---|--|
| réduisant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées, | obtenir une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour la santé environnementale et humaine. |
| et augmentant le recyclage | Réduction de la production de polluants à la source et diminution du rejet de substances polluantes, depuis les sources ponctuelles (par exemple les sorties d'eaux usées provenant des ménages ou liées aux activités économiques) et non-ponctuelles (comme le ruissellement urbain et agricole) |
| et la réutilisation de ces eaux | mettre fin à tous les dépôts sauvages de déchets (solides et liquides, comme les lixiviats de déchets solides mal gérés) |
| sans danger | l'eau subit un traitement suffisant |
| au niveau mondial. | recyclage et réutilisation sans danger accrus dans le monde, (avec efforts différenciés et en concentrant efforts dans les régions pauvres en eau) |

Cible 6.3 : indicateur de suivi au niveau global

Indicateur 6.3.1.

« Proportion des eaux usées traitées sans danger »

Indicateur 6.3.2.

« proportion de masses d'eau présentant une bonne qualité de l'eau ambiante »



Suivi des indicateurs de l'ODD 6

Suivi global

| | | |
|--------------|---|--------------------------------|
| 6.1.1 | Part de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité | JMP (OMS, UNICEF) |
| 6.2.1 | Proportion de la population utilisant des services sanitaires gérés en toute sécurité, comprenant une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau | |
| 6.3.1 | Proportion d'eaux usées traitées sans danger | GEMI (UN Habitat, OMS) |
| ... | ... | |
| 6.a.1 | Montant de l'aide officielle au développement pour l'eau et l'assainissement, faisant partie d'un plan de dépenses gouvernemental coordonné | GLAAS (OCDE, OMS, PNUE) |
| 6.b.1 | Proportion des unités administratives locales avec des politiques et procédures établies et opérationnelles, pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement | GLAAS (OMS, PNUE) |

► Pour aller plus loin

- Site officiel de l'Agenda 2030 :
<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- Site du JMP : www.wssinfo.org
- Site du GEMI : www.unwater.org/gemi
- Site du GLAAS :
[www.who.int/water sanitation health/glaas](http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas)
- Notre page pS-Eau : www.pseau.org/fr/agenda-2030

Et toute une série de guides disponibles sur www.pseau.org/fr/nos-publications-reference

Les Guides Essentiels Eau & Assainissement



Les Guides Méthodologiques & Techniques





Merci pour votre attention



**Plus d'informations sur :
www.pseau.org**

Contact : pseau@pseau.org

**Nous rencontrer en
France :**

à Paris :
32 rue Le Peletier
75 009 Paris
+33 1 53 34 91 20
pseau@pseau.org

à Lyon :
80, cours Charlemagne
69 002 Lyon
+33 4 26 28 27 91
lyon@pseau.org

